



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No:
No.:

69

REFERENCE

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 8 SEPTEMBRE 1977

SIGNATURE DU PLAN D'URGENCE CANADO-AMÉRICAIN POUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX DANS LA MER DE BEAUFORT

Le ministère des Affaires extérieures et le ministère des Transports annoncent conjointement la signature d'une nouvelle annexe au plan d'urgence canado-américain pour la lutte contre la pollution des eaux. Cette annexe élargit le champ d'application du plan qui avait fait l'objet d'un accord canado-américain en 1974 aux eaux de la mer de Beaufort, au large de la côte arctique du Canada et des Etats-Unis. A l'origine, le plan ne concernait que les Grands Lacs et les eaux limitrophes des côtes est et ouest du Canada et des Etats-Unis.

Le plan et l'annexe ont pour objet la mise sur pied de mécanismes pour déceler et signaler les incidents étant cause de pollution des eaux dans la mer de Beaufort et la mise en place de moyens pour circonscrire les déversements d'hydrocarbures et, le cas échéant, en assurer le nettoyage. Le pays ayant juridiction sur l'endroit du déversement doit assumer les coûts de l'opération de nettoyage. Le plan prévoit que chaque partie peut se servir de l'équipement de l'autre si les circonstances l'exigent. Il couvre tous les déversements d'hydrocarbures et de substances nocives dans la mer de Beaufort, qu'ils soient dus à des activités de forage ou de transport.